

SOMABY
Association à but non lucratif régie par la loi de 1901
déclarée à la Préfecture de Château-Gontier (53)
N° W401002937
Siège social : Lieu-dit Orsay
53700 VILLAINES-LA-JUHEL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille vingt et le treize juin, à quatorze heures trente, par internet en raison de l'épidémie de COVID-19,

14 h 35

Rappel des informations envoyées

Chaque membre a reçu un courriel de convocation un mois avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce courriel de convocation reçu par chaque membre contenait les documents suivants :

- Une convocation à l'AGO indiquant l'ordre du jour ;
- Le rapport financier de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Le budget prévisionnel 2020 ;
- Les pouvoirs pour l'AGO ;
- Lettre de candidature pour un poste au sein du conseil d'administration.

Chaque membre à jour de cotisation et ayant plus d'un an d'ancienneté a reçu un courriel Balotilo lui permettant de procéder aux votes par internet.

15 h 40

Pointage des votants

Pour des raisons sanitaires relatif au COVID-19 il n'y a pas eu d'AGO physique, il est simplement fait un état des votants.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire : 22 votes ont été exprimés par internet *via* Balotilo.

Il y a plus de 10 % de votants pour **58 adhérents au 31/12/19, 41 électeurs sont éligibles**, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement se tenir conformément aux statuts et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Présentation brève du déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire et des conditions de vote de façon anonyme.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le pointage a été fait dès le début.

Election d'un président de séance : M. Bruno MORIN-SALLARD

Election d'un scrutateur : Mme Maïwenn LECOMTE

Ouverture de l'AGO à 15h45

Première résolution : Approbation du rapport financier

Mise à disposition du rapport fait par M. Philippe MARTIN.

Question(s) : NON

22 Votants / 18 OUI – 4 BLANC

Le rapport financier est adopté à la majorité.

Deuxième résolution : Approbation du budget prévisionnel

Mise à disposition du budget prévisionnel fait par M. Philippe MARTIN.

Question(s) : NON

22 Votants / 17 OUI – 5 BLANC

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité.

Troisième résolution : Approbation du règlement intérieur

Mise à disposition du nouveau règlement intérieur par le CA du SomAby.

Question(s) : NON

22 Votants / 18 OUI – 4 BLANC

Le règlement intérieur est adopté à la majorité.

Quatrième résolution : Approbation du nouveau siège social

Question(s) : NON

22 Votants / 18 OUI – 4 BLANC

Le nouveau siège social est adopté à la majorité.

Cinquième résolution : Election de deux postes d'administrateur

Pour rappel les candidatures reçues : Mme Maïwenn LECOMTE et Mme Isabelle YVES.

Vote pour la candidature de Mme Maïwenn LECOMTE.

Question(s) : NON

22 Votants / 18 OUI – 1 NON - 3 BLANC

L'élection de Mme Maïwenn LECOMTE est adoptée à 95%.

22 Votants / 18 OUI – 1 NON - 3 BLANC

L'élection de Mme Isabelle YVES est adoptée à 95%.

Présentation des projets de SomAby (Rappel 2019):

Le président de séance évoque ensuite les projets du SOMABY :

_ le premier point porte sur la mise en place du **site internet du SOMABY en anglais**, et sa mise en place envisagée en espagnol. L'idée est de disposer d'une base mondiale en anglais, et latine, afin de toucher les éleveurs présents en Espagne et autres pays latin.

_ le deuxième point concerne la création de **l'espace adhérent** sur le site en ligne et la possibilité pour les membres de demander leurs codes d'accès.

_ le troisième point évoque **les cocardes**, le président de séance rappelle que cela a bien fonctionné en 2018. Les cocardes sont réalisées à la main et proposées en même temps que le diplôme, elles peuvent être aussi acquises sans diplôme.

_ le quatrième point constitue un rappel sur la création d'un **Pôle Santé**, qui, comme son nom l'indique, est alloué à des informations concernant la santé du chat et visibles sur le site du club.

_ le cinquième point porte sur **les partenaires** du club, la recherche de partenariats requiert beaucoup d'efforts, nécessite la prise de photographies lors des spéciales d'élevage afin de mettre en avant les produits des partenaires ; le président de séance remercie chaleureusement Maïwenn qui se charge de cet aspect sponsoring.

_ le sixième point concerne la section « **Espace Eleveurs** » sur le site du SOMABY, avec l'instauration de formulaires en ligne permettant de faire figurer des annonces de chatons, des propositions de saillies, et des portées à venir. Le président de séance déplore que peu d'éleveurs remontent leurs portées de chatons et qu'il soit parfois dans l'impossibilité de répondre à des demandes de particuliers ou de futurs acheteurs en recherche de chatons.

_ le septième point porte sur la création d'un **historique sur l'Abyssin et le Somali**, et la recherche d'un volontaire pour créer l'historique des races. Alyse explique qu'il existe déjà un article réalisé par Marie-Agnès Boucher et qu'il est peut-être possible de l'utiliser en citant son auteur. Le président de séance réitère le besoin d'un historique illustré par des photographies et autres images ou iconographies.

_ le huitième point met en exergue les relations à **l'international**, le président de séance met en avant la nécessité que les éleveurs progressent ensemble et d'échanger des contacts entre membres. La spéciale d'élevage qui a eu lieu en Suisse a permis d'aller au contact d'éleveurs étrangers ; l'an prochain, la spéciale d'élevage du club organisée en Espagne s'inscrit dans cette démarche.

Questions diverses :

M. Bruno Morin-Sallard demande s'il y a des questions diverses.

Il est évoqué la tenue des prochaines spéciales d'élevage ; la prochaine étant prévue le dimanche 13 décembre 2020.

Mme Alyse BRISSON demande s'il y est possible pour une question de frais et de praticité d'envoyer les cartes de membres par e-mail ?

Réponse : Cette demande sera étudiée par les membres du bureau mais cela est effectivement envisageable pour 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant de nouveau la parole, la Président déclare la séance levée à 16 heures 30.

Nous remercions les personnes présentes à cette AGOA en ligne et ceux ayant voté.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et accepté par les membres présents et les mandataires des membres représentés.

Le Président de séance,
M. Bruno MORIN-SALLARD